

dien s'il répond à l'une des quatre conditions précitées. Pendant la seconde année, deux des conditions exigées devront être remplies.

De l'avis des participants canadiens au MIDEM, leurs homologues "pouvaient obtenir une bonne part de ce marché croissant au Canada, grâce à deux moyens: l'enregistrement de leurs droits d'auteurs au Canada; l'enregistrement des droits d'auteurs canadiens dans leur propre pays."

Un nombre impressionnant d'éditeurs musicaux furent tout oreilles.

LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Le nombre de décès à la suite d'accidents de la circulation routière a augmenté de 10.8% par rapport à juin 1970. Au cours du mois, les accidents sur les rues et les routes du Canada ont causé la mort de 513 personnes contre 462 en 1970.

Au cours du premier semestre de 1971, il y a eu 38 morts par accident à Terre-Neuve (28 au cours de la même période en 1970); dans l'île-du-Prince-Édouard 16 (11); en Nouvelle-Écosse 86 (85); au Nouveau-Brunswick 78 (85); au Québec 681 (699); en Ontario 641 (633); au Manitoba 61 (46); en Saskatchewan 72 (65); en Alberta 162 (183); en Colombie-Britannique 244 (248) et au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest 8 (7).

MESURES FÉDÉRALES CONCERNANT LA CRÉATION D'EMPLOIS ET L'ÉCONOMIE

(suite de la page 2)

pourquoi je propose que l'impôt fédéral payable par les particuliers soit réduit, avec effet au 1er juillet 1971, de 3 p. 100 au cours de la période qui prend fin le 31 décembre 1972.

Cette proposition signifie qu'un bon nombre de contribuables bénéficieront de remboursements durant les mois d'hiver, que de nombreux contribuables paieront immédiatement moins d'impôt et que tous les contribuables paieront moins d'impôt en 1972. Je désire souligner que ce changement s'ajoute aux autres modifications importantes de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 1971 annoncées dans mon budget du 18 juin dernier. Depuis le 1er juillet, la

surtaxe de 3 p. 100 n'existe plus pour tous les Canadiens. En supprimant l'impôt payable sur un revenu imposable allant jusqu'à \$500, nous avons rayé 750,000 Canadiens des rôles d'impôt depuis le 1er janvier dernier, les paiements reçus au titre du Supplément de revenu garanti sont exemptés. Et avec l'appui de la Chambre, les petits salariés jouiront d'un autre allègement, si nous réussissons à faire adopter le bill C-259.

Monsieur l'Orateur, ni l'une ni l'autre des mesures fiscales que j'ai proposées ne réduiront les recettes des provinces provenant des impôts sur les sociétés ou sur le revenu des particuliers.

Les programmes de dépenses dont j'ai parlé sont conçus et seront exécutés de façon à produire des effets le plus tôt possible. On s'attend à ce que la réduction de l'impôt sur les sociétés diminue les recettes fédérales de 160 millions dans l'année financière 1971-1972 et de 175 millions dans l'année financière 1972-1973. La réduction de l'impôt sur les particuliers diminuera les revenus du Gouvernement de 125 millions pour l'année financière 1971-1972 et de 225 millions pour l'année financière 1972-1973.

Ces modifications, qui s'ajoutent à celles qui se sont produites depuis mon budget de juin, laissent prévoir un déficit budgétaire d'un milliard de dollars dans l'année financière 1971-1972, découlant de recettes au montant de 13,580 millions comparativement à des dépenses de 14,580 millions. J'estime maintenant à 1,600 millions de dollars les besoins non budgétaires. Les besoins de trésorerie pour l'année financière courante, sans parler des montants nécessaires au financement des transactions sur le change ni des montants qui en proviennent, formeront donc un total de 2,600 millions de dollars.

Avant de terminer, j'aimerais résumer l'ensemble du programme que j'ai proposé aujourd'hui. Le coût total des mesures touchant les dépenses et les réductions des impôts s'élèvera à 1,070 millions de dollars. L'effet sur le produit national brut du Canada sera sensible. Ce qui importe surtout, c'est que l'effet de multiplication de ces programmes provoquera la création d'un grand nombre de nouveaux emplois pour les Canadiens. L'économie est forte et elle progresse. Les mesures que j'ai proposées aujourd'hui sont destinées à la maintenir dans cette direction.